



Référence à rappeler : **20-062 / 20-DCC-164**

Dans le cadre de la prise de contrôle exclusif d'actifs de la société Franprix Leader Price Holding par Aldi, et à la suite de la décision n° 20-DCC-164 du 17 novembre 2020, l'Autorité de la concurrence a agréé les 27 juillet 2021, 13 août 2021, 5 octobre 2021, 2 décembre 2021, 23 décembre 2021, 9 juin 2022 et 14 novembre 2022 comme repreneurs les sociétés suivantes :

- la société Mazagran Service en qualité de repreneur du magasin Leader Price situé Lieu-dit Brolliet Vers Le Pont à Saint-Félix et du magasin Leader Price situé 9 rue des Abbés Mathis et Marion à Rambervillers – actes de cession du 17 septembre 2021 et du 17 décembre 2021 ;
- les sociétés Laondis et Bardis en qualité de repreneurs de deux magasins Aldi situés respectivement avenue Charles de Gaulle à Marle et Faubourg de Chatillon à Bar-sur-Seine – actes de cession du 21 octobre 2021 et du 2 novembre 2021;
- la société Briançondis comme repreneur du magasin Aldi situé 1 d le Pré-du-Fauré à Saint-Martin-de-Queyrières (zone de chalandise de l'Argentièrre-la-Bessée) – acte de cession du 29 octobre 2021 ;
- la société Carrefour France via sa filiale Smarteco comme repreneur du magasin Leader Price située avenue Jean-Jaurès à Sézanne – acte de cession du 11 février 2022 ;
- la société Carrefour France via sa filiale Proximité France comme repreneur du magasin Leader Price situé avenue de la Libération à Lanton – acte de cession du 11 février 2022 ;
- la société ABCD Brassac. comme repreneur du magasin Leader Price situé avenue du Château à Brassac-les-Mines en substitution du magasin Aldi situé rue sous la Coste 43250 Saint Florine – acte de cession du 21 décembre 2022 ;
- la société Sébastianie comme repreneur du magasin Aldi situé 115 rue de la Tuilerie, 19110 Bort-les-Orgues, en substitution du magasin Leader Price situé boulevard Jean Jaurès également à Bort-les-Orgues – acte de cession du 3 janvier 2023.

Ces magasins ont été cédés conformément à la lettre d'engagements d'Aldi, annexée à la décision de l'Autorité de la concurrence n° 20-DCC-164 du 17 novembre 2020.